REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL

Numéro TAHITI : **007385**

POSTE COMPTABLE :

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU 09/12/2021

voté par nature

BUDGET : **BUDGET EAU**

ANNEE 2021

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST * TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Maire,

HAMBLIN Tetuanui

Code INSEE	COMMUNE DE TAIARAPU OUEST BUDGET EAU	DM n° 2 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 172
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	4 204,00	0,00
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population – moyenne de la strate	0,00	0,00
3	Recettes de fonctionnement / population - moyenne de de la strate	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	2 795,00	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement - moyenne de de la strate (2)	48,00%	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF (recettes réelles	0,00%	0,00%
9	Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement (2)	23,00%	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2020.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général		0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés		0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante		0	0	0	0
Total des dépenses de gestion courante			0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles		0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement			**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL			0	0	0	0

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0	0	0	0
Total des recettes de gestion courante			0	0	0	0
77	Produits exceptionnels		0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement			**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL			0	0	0	0

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
	Total des opérations d'équipement	6 500 000	0	0	0	6 500 000
	Total des dépenses d'équipement	6 500 000	0	0	0	6 500 000
	Total des dépenses réelles d'investissement	**6 500 000**	**0**	**0**	**0**	**6 500 000**
	TOTAL	6 500 000	0	0	0	6 500 000

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 500 000	0	0	0	6 500 000
	Total des recettes d'équipement	6 500 000	0	0	0	6 500 000
	Total des recettes réelles d'investissement	**6 500 000**	**0**	**0**	**0**	**6 500 000**
	TOTAL	6 500 000	0	0	0	6 500 000

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 000

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dépenses - Total				

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	0		0
Dépenses d'investissement - Total		0	0	0

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES CUMULEES	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
011	**Charges à caractère général**	**17 465 000**	**0**	**0**
60612	Energie - Electricité	7 500 000	0	0
60622	Carburants	500 000	0	0
60628	Autres fournitures non stockées	50 000	0	0
60631	Fournitures d'entretien	215 000	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	8 000 000	0	0
60633	Fournitures de voirie		0	0
60636	Vêtements de travail	500 000	0	0
611	Contrats de prestations de services	600 000	0	0
6135	Locations mobilières		0	0
61551	Matériel roulant	100 000	0	0
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**16 490 000**	**0**	**0**
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	350 000	0	0
64111	Rémunération principale	12 000 000	0	0
64118	Autres indemnités	390 000	0	0
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	3 750 000	0	0
65	**Autres charges de gestion courante**	**200 000**	**0**	**0**
6542	Créances éteintes	200 000	0	0
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**34 155 000**	**0**	**0**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**200 000**	**0**	**0**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000	0	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**34 355 000**	**0**	**0**
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**34 355 000**	**0**	**0**

	+
RESTES A REALISER 2020 (11)	**0**
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0**
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
013	**Atténuations de charges**	**736 552**	**0**	**0**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	736 552	0	0
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**45 005 000**	**0**	**0**
7011	Ventes d'eau	42 255 000	0	0
704	Travaux	2 750 000	0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**45 741 552**	**0**	**0**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**55 000 000**	**0**	**0**
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
774	Subventions exceptionnelles	55 000 000	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**100 741 552**	**0**	**0**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**100 741 552**	**0**	**0**

+

RESTES A REALISER 2020 (10)	0

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
	Opération d'équipement n° 201601 (5)	336 666	0	0
	Opération d'équipement n° 202001 (5)	8 000 000	0	0
	Opération d'équipement n° 202101 (5)	6 500 000	-2 000 000	-2 000 000
	Opération d'équipement n° 202102 (5)	8 000 000	2 000 000	2 000 000
Total des dépenses d'équipement		**22 836 666**	**0**	**0**
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		**22 836 666**	**0**	**0**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**22 836 666**	**0**	**0**

	+
RESTES A REALISER 2020 (11)	**0**
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**81 305 460**	**0**	**0**
1321	Etat et établissements nationaux	17 122 306	0	0
1322	Territoire	15 796 306	0	0
1324	Communes	6 774 000	0	0
13241	Communes membres du GFP	41 612 848	0	0
Total des recettes d'équipement		**81 305 460**	**0**	**0**
TOTAL RECETTES REELLES		**81 305 460**	**0**	**0**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		**81 305 460**	**0**	**0**

+

RESTES A REALISER 2020 (10)	**0**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202101
LIBELLE : INSTALLATION RESEAU D'EAU POTAHI

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2021	Restes à réaliser 2020 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0	a 0	-2 000 000	b -2 000 000	b
23	Immobilisations en cours	0	0	-2 000 000	-2 000 000	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	-2 000 000	-2 000 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2020 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0	d 0
13	Subventions d'investissement	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	2 000 000

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblee porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	DM n° 2 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202102
LIBELLE : CHANTIER NASA PUUNUI

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2021	Restes à réaliser 2020 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		**0**	a **0**	**2 000 000**	b **2 000 000**	b
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**2 000 000**	**2 000 000**	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	2 000 000	2 000 000	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2020 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0**	d **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	0	0

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 000 000

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.